

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 22
votants : 27
Absent : 0

Pour : 22
Contre : 5
Abstention : 0

N° 024/2017

OBJET : Finances :

**Fixation du Taux des trois
taxes locales directes,
pour l'année 2017.**

L'an deux mille dix-sept
le vingt-huit du mois de mars à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 22 Mars 2017.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR /
Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Françoise
DAMILANO / Catherine DINI /Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Jean-Marc
GIMENEZ / Sophie ESPOSITO / Mélanie MORINI / Delphine BOLLARO/ Taoufik
FATFOUTA/ Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves
LESSATINI/ Gracienne DODAIN/Sonia CHAKROUNI / Marc LEROY

PROCURATIONS: Philippe JANIN à Jean-Marc GIMENEZ/ Jean-Luc CAMBRA à
Charles BEVACQUA / Eddie DEGIOVANNI à Monsieur le Maire / Pierre VESTRI à Marc
LEROY/ Régine RODRIGUEZ à Delphine BOLLARO.

ABSENT:

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Maire.

Il est décidé en Conseil municipal :

- de fixer pour l'année 2017 les trois taxes locales directes relevant de sa
compétence, ainsi qu'il suit :

TAXE D'HABITATION	22,47 %
FONCIER BATI	14,49 %
FONCIER NON BATI	32,34 %

- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette
décision.

Compte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le : 31/03/2017
et publication en mairie le :
03/04/2017

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP

COMMUNE : 054 DRAP

ARRONDISSEMENT : 06 NICE

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE CONTES



N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2017

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2016 1	Taux d'imposition communaux de 2016 2	Taux d'imposition plafonnés 2017 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	4 135 087	22,47	>>>	4 183 000	939 920
Taxe foncière (bâti).....	4 090 861	14,49	>>>	4 125 000	597 713
Taxe foncière (non bâti).....	25 544	32,34	>>>	26 800	8 667
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4		>>>			
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b		226540			
Total :					1 546 300

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1600 974 - 54 494 -
Produit nécessaire à l'équilibre du budget Total allocations compensatrices

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2017 5

Produit de la CVAE 8
Produit des IFER 9
Versement GIR 11
Prélèvement GIR 11

Produit de la CVAE 8
Produit des IFER 9
Versement GIR 11
Prélèvement GIR 11

Produit de la CVAE 8
Produit des IFER 9
Versement GIR 11
Prélèvement GIR 11

Produit de la CVAE 8
Produit des IFER 9
Versement GIR 11
Prélèvement GIR 11

2. CALCUL DES TAUX 2017 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

	Taux de référence de 2016 (col.2 ou 3) 6	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 7	Taux de référence 2017 (col.6 x col.8) 9	3. TAUX VOTES 10	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 11	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12
Taxe d'habitation.....	22,47	1546300	22,47%	22,47%	4 183 000	939 920
Taxe foncière (bâti).....	14,49	1546300	14,49%	14,49%	4 125 000	597 713
Taxe foncière (non bâti).....	32,34	1546300	32,34%	32,34%	26 800	8 667
CFE.....	>>>	1 546 300				
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2017 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :						Produit fiscal attendu
						1546300

A TEL : 04 92 17 60 00

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

GILLES GAUTHIER

le 20 MARS 2017

Le préfet,

le

A Drap

Le maire,

le 30/03/2017

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCESFEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES DE L'ÉCONOMIE
ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX